LOUISIANE ET MISSISSIPI

Suite de la 1ère page

dante âgée de West End, dans le faubourg de Laurel, a été instantanément tuée par la foudre ce matin, pendant un violent orage. Le fluide électrique a causé des dégâts considérables dans la ville; plusieurs maisons ont été frappées, et la résidence de Samuel Kaplin a été consumée.

MORT DU GENERAL VON BUELOW.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Berlin, via Londres, 4 août. — Le major-général Nicholus von Buelow, commandant une brigade d'infanterie allemande, a été tué dans une bataille, ce soir.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER!
REIMS

Exigez l'Etoile Comme Garantie
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille. S. V. P.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 320 rue Conti. Téléphone Main 3187.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 633 rue Julia. 27 sept—1an

ON désire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en bloc de tout le contenu, et des installations, etc., de l'établissement du théâtre électrique, coin Canal et Bourgogne; aussi un piano Wurlitzer, etc.

Metropolitan Bank vs. Victor Perez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,165 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties en litige, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 9 août 1915, à 2 heures de l'après-midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Au rez-de-chaussée du magasin No. 1 de la Bâtisse Audubon, au coin des rues Canal et Bourgogne:

Le contenu et les installations du théâtre électrique dans la dite bâtisse, comprenant deux machines à cinéma et lentilles, un grand nombre d'éventails électriques, à peu près 390 chaises, un miroir, 3 chevalets, 2 pendules, des plateformes, kiosque de caissier, et divers articles, etc., d'après l'inventaire. Aussi un piano Wurlitzer et accessoires.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats pour la demanderesse.
août 5 7 9

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
ESPAGNE....7 août, 3 p. m.
ROCHAMBEAU....14 août, 3 p. m.
LA TOURAINE....21 août, 3 p. m.
CHICAGO....28 août, 3 p. m.
Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GENERAL.
902 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un îlet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2809.

New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches et Mercredis
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4800.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de California et des prix.

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau, No. 339 rue Carondelet.

JEUDI 5 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1915 et signé le 25 juin 1915, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Margaret Hechler, veuve de Frederick Ziegler, et als., vs. Jacob Ziegler et als., No. 111,104, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1. Six certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey (maintenant Annonciation), Octavia, Levée (maintenant Tchoupitoulas) et Joseph, désignés par les numéros 2, 3, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit, savoir: Les lots numéros 2 et 3 mesurent chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-quinze pieds et onze pouces. Le lot numéro 5 mesure trente-quatre pieds, un pouce et quatre lignes de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-trois pieds et onze pouces. Les lots numéros 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-neuf pieds et cinq pouces.

2. Six certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les appartenances, situés dans le Sixième District de la ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Octavia et Joseph, désignés par les numéros 13, 14, 15, 16, 17 et 18 d'après un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, de 19 avril 1890, annexé à un acte passé devant N. B. Trist, le 18 juin 1890; les dits lots mesurent en mesure américaine comme suit, savoir: Le lot No. 13 a trente pieds de face à la rue Octavia par cent trente-neuf pieds et deux pouces de profondeur entre lignes parallèles; les lots numéros 14 à 18, mesurent chacun trente pieds, onze pouces et deux lignes de face à la dite rue Annonciation par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-et-un pieds un pouce, le lot No. 14 formant le coin des rues Octavia et Annonciation.

3. Trois certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie connue sous le nom de Rickerville, et désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Laurel, Leontine et Jersey (maintenant Annonciation), désigné comme îlet No. 10 sur un plan de A. Knell, voyer, daté du 19 janvier 1852, et comme îlet 133 sur les listes d'évaluation de la Nouvelle-Orléans pour 1887. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Peters, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-cinq pieds, le lot numéro 4 formant le coin de l'avenue Peters et la rue Laurel.

4. Deux certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet, situés dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville; lesquels lots sont désignés par les numéros 33 et 34 dans l'îlet numéro 19, qui est borné par les rues Washington, Laurel, Sixième et Live Oak (maintenant Constance), lesquels dits lots mesurent chacun trente pieds, deux pouces et cinq lignes et un tiers de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent soixante pieds entre lignes parallèles, l'arrière du dit lot 33 joignant l'arrière du lot numéro 15, le tout conformément à un plan tiré par C. H. Herlin, architecte, daté du 11 mars 1848, désigné par le numéro 18 et déposé aux archives de J. R. Beard, anciennement notaire de cette ville.

5. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les appartenances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Jersey (maintenant Annonciation), Sixième et Laurel, désigné par le numéro 12 sur un plan de A. Knell, architecte, daté du 10 décembre 1853, déposé aux archives de Joseph Colin, ancien notaire, pour information, d'après lequel plan le dit lot mesure trente pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la dite rue Laurel par une profondeur entre lignes parallèles de cent seize pieds et dix pouces, le dit lot formant une partie de deux lots numérotés 3 et 4 de l'îlet No. 40 sur un plan du Faubourg Livaudais tiré par Benjamin Buisson, daté du 3 mars [illegible] et déposé aux archives de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville.

Conditions: Comptant avec toutes les clauses habituelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait de la part des acheteurs au moment de la vente. Acte de vente devant E. P. Cousin, Esq., notaire, aux frais des acheteurs.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
Juil 4 11 18 25—août 1 5

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de William Laferriere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,917 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final supplémentaire présenté par George St. Paul, administrateur pro-tempore de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & CRABITESS, Avocats.
août 6 9 14

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOSEPH LAING vs JOSEPH HUBER

No. 112,520, Cour Civile de District, Division B.

Attention!!!
Entrepreneurs de bâtiments et contracteurs de pavages et levées

VENTE DE RECEVEUR

de l'installation pour construction de chaussées et levées de Laing & Huber, consistant en 38 mulets et harnais, 3 chevaux, 19 tombereaux, deux wagons de route, une broyeuse de valeur, un rouleau de routes, un arrache-trone, un excavateur avec charette, une machine à gaz avec écope centrifuge, 10 racloirs de routes, 24 charrues doubles, une belle installation pour forgerons, 18 fouilleuses à main, tentes et anges d'écurie, arrache troncs et câbles, deux tondeuses, un canot, un lot de cercles en caoutchouc pour buggies, un lot de harnais, un lot de pelles, un lot de foin, avoine, mélasses, un lot de meubles de bureaux, un lot d'effets payables à Laing & Huber, etc., de même:

Une automobile Ford.

Seront vendus à l'enchère publique le JEUDI 5 AOUT 1915, à 11 h. du matin.

Situés sur le lot Carondelet entre Perdido et Poydras (déménagés pour commodités de la vente).

Par HARRY LATTER, Encanteur, vendra à l'enchère publique, à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet par Hon. F. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les suivants savoir:

Tous les effets transportables de Laing & Huber d'après l'inventaire classifié.

Termes—Comptant.
HARRY LATTER, Encanteur.
C. F. LABARRE, Receveur.
F. T. ECHEZABAL, Avocat.
Juil 25 28—août 1 5

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Helman vs. Classco Quest.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,599 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la nouvelle bâtisse de Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Glassco Quest dans la succession de Glassco Buck, No. 108,098, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.
B. Y. WOLF,
Avocat pour le demandeur.
août 5 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Southern Park Realty Co. vs. Louis Bonnano.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Une licence d'Etat et de ville, un coffre-fort, un pupitre, un lot assorti d'épiceries, etc., saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.
P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
JOHN McCLOSKEY,
Avocat pour la demanderesse.
août 5 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph F. Richaud vs. Joseph Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 70,482 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915 à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un tabouret, une table de milieu, deux chaises C. B., une berceuse, un lavabo et la glace, un dressoir, une armoire, un piano Knabe, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions: Comptant.
P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.
août 5 11 15

VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No. 112,536—B. Labat et als. vs. C. Labat et als.

Sous et en vertu d'un jugement et un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No. 112,536, dans le procès intitulé B. Labat et als. vs C. Labat et als., le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 21 juin 1915, et le dit ordre ayant été adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 5 août 1915, la propriété décrite par inventaire à la Basse, comme suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 269, borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Bagatelle, Union et Remparts (anciennement Love), mesurant plus ou moins vingt pieds, neuf pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne, par une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, et est la portion plus proche de la rue Bagatelle du lot original No. 220, du Faubourg Marigny. Les améliorations consistent d'une bâtisse à un étage occupée comme magasin et résidence, portant le numéro municipal 1915 rue Bourgogne.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1915, payer l'acte de vente devant John Watt, notaire, et au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 pour cent, pas d'intérêt ni de pénalité, du montant d'achat, vaer

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 820 rue Commune.
EMILE POMES, Avocat.
Juil 4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786 — Succession de William Philip Johnston.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786—Dans l'affaire intitulée succession de William Philip Johnston, le dit ordre daté et signé le 4 août 1915, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 1231 rue Webster, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin:

Cinq taxi-cabs Thomas, modèle 41, fabriqués par la Thomas Motor Cab Co. de Buffalo, New-York, y compris les licences de l'état pour 1915.

Conditions — Comptant.

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 820 rue Commune.
HOWELL CARTER, Jr., Avocat pour l'exécutrice.
août 5 8 15 16

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Deuxième District, portant les numéros municipaux 1509 et 1511 rue Ste-Anne, entre les rues Villeré et Robertson.

German-American Homestead vs. Bin Melazzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,901 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 août 1915, à midi, la propriété suivant, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. Deux, dans l'îlet No. 179, borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Dumaine et Robertson, d'après un plan dessiné par William de Young, architecte, le 17 mars 1862, et déposé pour référence dans les archives de A. Barnett, notaire de cette ville. Le dit lot de terre mesure, en mesure anglaise, trente-et-un pieds, sept pouces et deux-huitièmes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de quatre-vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant: l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
H. MITHOFF,
Avocats pour la demanderesse.
Juil 2 3 9 16 23 30—août 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terrain de valeur sur le Boulevard Audubon (dans l'îlet C, borné par les rues Hickory, Mobile ou Claiborne, le Boulevard Audubon et la ligne de la propriété de l'Université de Tulane).

Oscar A. Schneidau vs. William P. Nurse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,975 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain sur le Boulevard Audubon, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet C, borné par le Boulevard Audubon, les rues Hickory, Mobile ou Claiborne et la ligne de la propriété de l'Université de Tulane, désignés par les Nos. 9 et 11, d'après un plan du Boulevard Audubon fait par Brown, voyer, daté du 9 février 1909, annexé à un acte devant Peter Sutri, notaire, le 18 mars 1909, d'après quel plan les dits lots mesurent chacun trente pieds de face au boulevard Audubon, et le dit lot No. 9 mesure cent cinquante-et-un pieds un pouce sur la ligne le séparant du lot No. 7, cent cinquante pieds neuf pouces sur la ligne le séparant du lot No. 11, et le dit lot No. 11 mesure cent cinquante pieds neuf pouces sur la ligne de séparation du No. 9 et cent cinquante pieds cinq pouces sur la ligne le séparant du lot No. 13. Ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant: l'acheteur devra faire au moment de la vente un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHARLES SCHNEIDAU,
Avocat pour le demandeur.
Juil 3 9 16 23 30—août 4 5

Bas Elastiques, Ceintures Abdominales, Membres Artificiels
Chaises Roulantes Invalides, Ceintures Herniaires, etc., etc.
SCHROEDER
1314 RUE CANAL
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille S. V. P.
24jan—1an jeu dim

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District, portant les Nos. municipaux 520 et 522 rue Troisième, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas.

Mutual Building and Homestead Association vs. Michel G. Rentschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 112,886—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de terrain ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou appartenant sous quel rapport, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Rousseau, Tchoupitoulas et Quatrième, désigné par le No. Trois sur un croquis privé annexé à un acte de vente passé devant J. C. Wenck, un notaire de cette ville, daté du 11 mai 1910 et commençant à une distance de soixante-et-un pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Troisième et Rousseau et mesure trente-quatre pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Troisième, la même largeur sur l'arrière, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-et-un pieds huit pouces. Le dit lot est composé du lot entier désigné par le No. Trois sur un croquis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté du 27 octobre 1890 et annexé à un acte de vente passé devant B. Ory, un notaire de cette ville, le 10 novembre 1890, et la portion sur l'arrière qui anciennement formait une allée commune, laquelle a été fermée il y a trente ans et ajoutée au dit lot.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
Juil 2 9 16 23 30—août 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Martha Mary Morris, veuve de Henry J. Heasley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,532 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul O. Fallon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. M. STAFFORD, Avocat.
août 5 9 14

Succession de Mme Charlotte Miller, veuve en première noce de Adam Gauch, veuve en seconde noce de James D. O'Brien, et veuve en troisième noce de Philip Beron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,319 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magadela Gauch, épouse de Joseph S. Gessap, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. I. DENECHAUD, Avocat.
août 1 5 10

Succession de Louis Kohlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,265 — Division A — Attendu que Mme Blanche Adler, veuve de Louis Kohlmann, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Kohlman, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHARLES ROSEN et ZACHARY ADLER, Avocats.
Juil 27 31—août 5

---

vent, tu es restée douce, aimante...

— Va, tu peux le dire! poursuivit Rose en essayant de tourner en moquerie le compliment de son amie, je suis restée aussi bête que quand j'étais petite!

— Tu as de l'amertume, à présent; je ne te reconnais plus.

Et tout aussitôt, s'inquiétant de savoir, car il n'y a pas de femme qui soit assez peu femme pour n'être pas curieuse, même si sa curiosité peut réveiller un mauvais souvenir, à quel sujet il fallait attribuer cet accès d'humeur, elle demanda:

— Aurais-tu découvert quelque nouvelle frasque de ton Maurice?

Rose ne s'étonna point, car la conduite passée de son mari justifiait pleinement cette supposition, et, de plus, elle le savait peu sympathique à Marthe:

— Non, dit-elle, maintenant il se tient sur ses gardes et s'il me fait encore, ce que je ne crois pas, quelques infidélités il s'y prend assez adroitement pour que je les ignore. Mais laissons là Maurice et occupons-nous plutôt des d'Auberiannes.

— Décidément, tu y tiens! remarqua Marthe d'un ton piqué.

Mais comprenant cependant que Rose avait aussi bien que son mari le droit de s'étonner de son attitude, elle s'empressa d'ajouter avec l'air de quelqu'un qui a pris le parti de dire une bonne fois ce qu'il a sur le cœur:

— Si la réponse que j'ai faite toute à l'heure à Georges et que je te renouvelle doit, pour être acceptée comme définitive, se doubler d'une explication, je suis prête à te la donner.

— Une explication s'écria Rose, je ne t'en demande pas davantage... je suis si persuadée qu'il ne peut y avoir entre Marie et toi qu'un simple malentendu.

— Hélas! murmura Marthe avec un regard sombre qui semblait descendre jusque dans les lointains les plus reculés de son passé il n'y a pas de malentendu entre nous. Je ne reproche qu'une chose à Marie, moi...

Et comme elle hésitait, effrayée elle-même d'oser concevoir contre sa propre sœur un tel grief, Rose eut une exclamation d'impatience:

— Parle donc! C'est?

— C'est d'être née.

— Mais c'est monstrueux, Marthe! et tu ne le penses pas!

— Si, si! fit l'autre avec un entêtement farouche.

Et devant la stupeur navrée de son amie, elle ajouta plus bas, comme si elle eût craint qu'une oreille indiscrète n'entendit ses paroles.

— Cela te semble impossible à comprendre qu'un tel sentiment ait pu se faire jour et grandir en moi, car tu le sais, n'est-ce pas, Rose, je ne suis pas méchante? mais, en venant au monde, Marie a détruit toute mon existence. Si depuis mon mariage notre existence a été si dure, si précaire; si Georges s'est tué à la peine, c'est à cause d'elle, et cela, vois-tu devant Dieu lui-même, qui m'entend et qui me juge, je ne peux pas le lui pardonner!

Elle avait dit ces mots avec une sorte d'exaltation mystique, où se mêlaient un accent de foi dans la miséricorde et la grandeur de la justice suprême qu'elle venait d'invoquer et l'âpreté du ressentiment que depuis tant d'années, elle nourrissait en secret contre celle qu'elle rendait responsable de sa destinée étranglée et précaire et qu'elle considérait comme une intruse.

Odieux sentiments qui peuvent s'admettre et s'expliquer de la part d'un cœur vil, au fond d'une nature envieuse et basse, mais qui, chez une femme si fine et si fière, choquaient à la façon d'une difformité. Aussi fut-ce avec un regard où l'écœurement et la commisération se confondaient que Rose, cédant à son premier mouvement, s'écarta d'elle. Puis, comprenant soudain de quelle tragique méprise sentimentale cette sourde haine était le résultat, sentant aussi qu'il était de son devoir de rassurer cette âme ombrageuse et de la guérir de l'horrible mal qui la dévorait, dans une soudaine explosion de tendresse revenue et d'ardente pitié, elle ouvrit ses bras à sa douloureuse amie qui demeurait pensive avec, entre les sourcils, ce pli profond comme une blessure, qui décèle une angoisse trop vive, et, l'attirant et la pressant contre sa poitrine, elle lui cria d'une voix tremblante:

— Mais c'est ta sœur, la petite sœur d'autrefois!... Pour que tu en parles ainsi, il faut qu'elle t'a fait bien du mal?... Et tu te tais? Ah! confesse-toi, confesse-toi!

L'énigme morale qui venait de se poser ainsi d'une façon si imprévue et si poignante en face de Rose ne peut s'expliquer d'un mot. Ce n'était d'ailleurs pas non plus en un jour que Marthe avait conçu pour sa sœur cette hostilité violente et aveugle. Le temps, une succession d'événements qu'il importe de rappeler avaient, par une série d'impressions d'abord légères, puis profondément gravées, influé sur son cœur naturellement ouvert, généreux et aimant. Elle-même n'avait pas pris conscience de ces transformations dès leur origine, et lorsque, pour la première fois, elle avait découvert qu'elle ne pouvait plus songer à Marie sans colère et sans jalousie, il était trop tard pour qu'elle essayât d'arracher d'elle-même des sentiments dont les racines étaient déjà profondes. Cela ne pourra sans doute pas la justifier. Mais, du moins cela pourra fournir à ceux qui seraient tentés de la juger dès à présent une raison d'être moins prompts à la condamner. Et qui de nous se sent assez sûr de son propre cœur pour être inexorable envers les égarements et les fautes d'autrui...

A la naissance de sa première fille, le père de Marthe exerçait, dans le quartier du Mail, à Paris, la profession de changeur. Une clientèle modeste, mais fidèle, composée de petits commerçants, de rares employés et de gens de service, fort nombreux ceux-là, lui permettait de vivre chichement. D'un tempérament peu hardi, n'ayant d'ailleurs à sa disposition que des capitaux fort minces, Pierre Grenoult, le changeur, ne risquait que de loin en loin une prudente opération de Bourse longuement et méticuleusement calculée. Il n'en retirait d'ailleurs qu'un bénéfice extrêmement minime, et la naissance de Marthe, ardemment désirée cependant, apportait au pauvre ménage un surcroît de charges qui lui parut bien lourd.

L'enfant grandit. Elle atteignait sa huitième année lorsque sa mère, d'une santé jusque-là fort délicate, tomba gravement malade. Les médecins lui conseillèrent un séjour dans le Midi durant les mauvais mois. En se saignant aux quatre veines, Grenoult put subvenir aux frais de ce déplacement et, sur la recommandation d'un prêtre du quartier, Marthe, qui ne pouvait ni suivre sa mère ni rester seule auprès de son père, fut admise dans un pensionnat religieux de Neuilly. Mme Grenoult ne se rétablit que bien lentement. Elle dut retourner quatre hivers de suite dans le chaud climat de Provence et lorsque, enfin, elle put braver le froid et l'humidité du Paris d'hiver elle ne songea point à faire revenir l'enfant auprès d'elle. Les soins que lui prodiguaient les religieuses épargnaient à la mère mille petits soucis, et comme la proximité du couvent lui permettait de fréquentes visites, elle ne s'imagina point que Marthe souffrirait de sa détermination.

Au rebours de ce qui se passe d'ordinaire, cette séparation prolongée, bien loin d'engendrer une indifférence de plus en plus grande entre les époux, les rendit plus chers l'un à l'autre. Grenoult s'aperçut que la maladie, au lieu d'enlaidir sa femme et d'assombrir son caractère, l'avait affinée au physique et rendue plus sensible à son affection. De son côté, Mme Grenoult ne pouvait oublier grâce à quelles privations personnelles son mari qui, durant quatre années, s'était refusé tout plaisir, lui avait rendu la santé. Une reconnaissance infinie lui vint pour cet homme qu'elle avait jugé jusque-là sur son seul aspect taciturne et timide. Tous deux se découvrirent en même temps une âme et des traits nouveaux et, mariés depuis quinze ans, ils éprouvèrent ensemble et pour la première fois les fièvres et les ivresses de la passion partagée.

A Continuer.

Contrebande Allemande.

Les autorités de Christiana ont arrêté deux wagons allemands dont les parois et le fond étaient truqués et remplis de cuivre. Les quatre Allemands qui suivaient ces wagons ont été mis en état d'arrestation.

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de [illegible] sous par mois, de nos bureaux, ou [illegible] sous par semaine pris au porteur.
ETES-VOUS ABONNE?